

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2020-122

OBJET : Arrêté pour le dépôt d'une benne devant la place de la Mairie du Plessis-Grimoult

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise FERRARI, domiciliée 9, rue de la Méheudière 14570 SAINT-REMY visant à faire réserver des places de stationnement sur le parking devant la Mairie du Plessis-Grimoult, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder aux travaux de réfection des murs du cimetière à partir du mardi 27 octobre 2020 et jusqu'à la fin des travaux ;

ARRÊTE

Article 1 – Des places de stationnement sont réservées sur le parking devant la Mairie du Plessis-Grimoult à partir du mardi 27 octobre 2020.

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'Entreprise FERRARI,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 23 octobre 2020.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

